



**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT** (81710 SAIX)

26 communes - 23 413 habitants

**Recrute par voie statutaire ou à défaut contractuelle**

**UN(E) INSTRUCTEUR (TRICE)  
DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS  
à temps non complet : 17.5/35<sup>ème</sup>**

Filière administrative  
Cadres d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux  
ou Rédacteurs territoriaux

Sous l'autorité de la Responsable du Service, vous intégrez le service « Autorisation du droit des sols » de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout et assurez les missions suivantes :

- Accueil et relation avec les différents acteurs de la construction en amont des dépôts de dossiers
- Instruction de demandes d'autorisation d'occupation du sol (certificat d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire ou de démolir, permis d'aménager, autorisation de travaux)
- Rédaction des arrêtés et courriers inhérents aux actes d'urbanisme
- Suivi administratif des dossiers (recevabilité, proposition des arrêtés d'autorisation ou de refus)
- Conseil aux Communes
- Participation à l'élaboration et au suivi des documents d'urbanisme et à l'évolution de la réglementation

**PROFIL:**

Bonne connaissance des démarches et procédures  
Capacités d'analyse, de synthèse et de lecture des documents graphiques  
Respect des délais  
Qualités relationnelles et rédactionnelles, capacités d'adaptation  
Maîtrise des outils informatiques (SIG, Word, Excel,...)  
Goût pour le contact, sens du travail en équipe  
Sens du service public, rigueur, discrétion, organisation et autonomie

**POSTE A POURVOIR AU PLUS TOT**

**Adresser lettre de motivation + CV :**

Par mél : [sandrine.pradelles@communautesoragout.fr](mailto:sandrine.pradelles@communautesoragout.fr)

Par courrier : Monsieur le Président de la Communauté de communes Sor et Agout

Espace loisirs « les étangs »

81 710 SAIX

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : NON DETERMINEE**